

Motion sur la DGH présentée au conseil d'administration du 31 janvier 2019

Alors que les prévisions d'effectif pour la rentrée 2019 seront supérieures à celles de la rentrée précédente, avec 26 élèves de plus scolarisés en troisième sur les collèges de secteur par rapport à 2018, la DGH proposée par le rectorat passe de 452h pour la rentrée 2018 à 381h pour celle de 2019 soit une baisse de 71h qui représente un recul de 15,7% du volume de la DGH par rapport à 2018. C'est inacceptable. Avec cette dotation, les classes de seconde seront surchargées, la dégradation des conditions d'enseignement conduira à la remise en cause de l'accompagnement personnalisé, de l'accompagnement au choix d'orientation, des dédoublements.

Alors que notre lycée accueille de nombreux élèves issus de CSP défavorisées (près de 30% des élèves sont boursiers), que notre établissement est isolé dans une zone économique difficile, en moyenne montagne, la réforme du lycée va conduire un recul de la qualité de l'enseignement pour nos enfants.

Par exemple, comment peut-on, en effet, prétendre permettre de former de futurs citoyens capables d'appréhender le monde dans le lequel nous vivons en considérant l'enseignement des mathématiques comme optionnel ?

La proviseure et les enseignants avaient demandé 8 spécialités, 7 ont été accordées. Cela ne nous convient pas.

En conséquence,

Les membres élus du CA représentant des parents d'élèves et des enseignants, demandent que la DGH soit revue :

-en maintenant le nombre de divisions nécessaires soit 4 divisions pour le niveau Seconde au vu de la réalité des effectifs à venir

- en intégrant la spécialité « Numériques et Sciences Informatique » dans l'offre de formation du lycée.

-en attribuant un complément horaire pour tenir compte des spécificités de l'établissement (lycée rural de petite taille, isolé géographiquement accueillant des CSP défavorisées) afin de permettre la mise en place des activités exigées dans le cadre de la réforme du lycée (accompagnement personnalisé, accompagnement au choix de l'orientation, possibilités de choix diversifiées de spécialité pour les élèves et permettre également le maintien d'enseignements optionnels).